

L'utilisation des statistiques sur les délinquants sexuels américains commence à faire débat. Y compris dans les Etats pionniers.

La Virginie doute du diagnostic prévisionnel

La Virginie a une notion toute particulière de la prévention de la récidive. Depuis 2002, tout juge qui s'apprête à rendre un verdict pour un délinquant sexuel reconnu coupable par un jury dispose d'une étude statistique du criminel fournie par les autorités de l'Etat. Celle-ci détaille notamment les éventuelles condamnations antérieures du prévenu, son âge, mais aussi son niveau d'éducation ou sa situation professionnelle. Elle doit permettre au magistrat d'évaluer si le prévenu risque de répéter son crime ou pas. Si le juge en est convaincu, il peut prononcer «préventivement» une peine de prison plus sévère pour maintenir le délinquant plus longtemps derrière les barreaux.

«Certes, on n'a pas la garantie absolue que tel individu va récidiver ou pas. Mais au moins, on limite les risques en amont, en le gardant plus longtemps en prison», explique Rick Kern, le directeur de la Virginia Criminal Sentencing Commission, la commission de l'Etat qui a mis sur pied les instruments de mesure. L'exemple de la Virginie, seul Etat américain à laisser une telle latitude à ses juges, reflète bien le vaste débat qui existe aux Etats-Unis sur les techniques d'évaluation du risque en matière de violence, et sur le recours aux instruments «actuariels» dans l'estimation de la récidive.

Variables. Depuis que cette méthode statistique a été développée à la fin des années 1990, une vingtaine d'Etats américains y ont recours, notamment pour la délinquance sexuelle. Ces Etats utilisent principalement l'échelle actuarielle développée par le psychologue canadien Karl Hanson et baptisée «Statique 99». Elle se fonde sur une quinzaine de variables qui prennent

en compte les infractions sexuelles antérieures, les liens de parenté avec la victime ou le type de délits commis. Une fois combinés, ces «facteurs de risque» permettent d'établir un score qui correspond ensuite à une échelle de risque, de faible à élevée.

«Le problème, c'est que malgré sa réactualisation à plusieurs reprises, cette méthode a montré ses limites», explique Terence W. Campbell, psychologue. D'une part, les recherches faites par Hanson portaient sur des délinquants

au Canada et en Grande-Bretagne, et ne prenaient pas en compte les spécificités américaines. D'autre part, on s'est rendu compte que l'instrument actuariel surestimait souvent la probabilité de récidive. Du coup, les Etats ont tenté, chacun de leur côté, «d'adapter» la méthode et c'est un peu difficile d'y voir clair.»

Dans le cas de la Virginie, l'une des recommandations initiales était ainsi de prendre en compte la «race» dans l'évaluation du risque. Elle a été rapidement abandonnée. Mais les références à l'âge, à la situation économique ou au niveau d'éducation des délinquants ont entraîné de vives protestations. Le fait de ne pas avoir fait d'études supérieures, par exemple, est considéré comme un facteur aggravant pour une éventuelle récidive.

Après une bataille devant les tribunaux déclenchée par l'Aclu, l'organisation de défense des libertés civiles, la Cour suprême de Virginie a toutefois jugé que le processus n'enfreignait pas la Constitution américaine, arguant que les juges n'avaient aucune obligation de

prendre en compte les éléments qui leur étaient présentés et qu'il s'agissait de «suggestions».

L'an dernier, la polémique sur le recours aux instruments actuariels a rebondi en Californie, avec l'affaire John Gardner. Condamné à cinq ans de prison en 2000 pour avoir abusé de sa voisine de 13 ans, il avait ensuite porté un bracelet électronique

jusqu'en 2008. Un test actuariel avait estimé qu'il n'avait qu'une faible chance de récidive. Il a pourtant été arrêté en mars 2010 pour le viol et le

meurtre de deux mineures, et a été condamné à la prison à vie deux mois plus tard.

Traitements. «Les instruments actuels sont inefficaces», assure le docteur Shoba Sreenivasan, qui a réalisé en 2007 une étude sur «l'évaluation du risque de violence sexuelle» pour la Californie: «Nous avons recommandé à l'époque que de nombreux autres facteurs bien plus précis soient pris en compte, pour avoir une approche plus spécifique de chaque individu et permettre peut-être des traitements personnalisés. Mais cela se passe rarement comme cela.»

«La réalité, c'est que les Etats font face à un manque de moyens chronique», conclut Terence W. Campbell. Très peu préconisent des traitements de prévention, parce qu'ils n'ont pas les ressources financières, mais aussi parce que ces traitements sont généralement inefficaces. L'idéal serait de pouvoir utiliser des éléments statistiques avec des études psychologiques et cliniques poussées, mais là encore, c'est une question d'argent.»

De notre correspondant à New York
FABRICE ROUSSELOT

